



Boulonnais

Pêche au bar : les plaisanciers montent au filet

La réglementation très stricte en matière de pêche au bar, instaurée l'an dernier à cause de ressources insuffisantes, a fait beaucoup de remous chez les pêcheurs non professionnels. Cette année, ils sont carrément montés à Bruxelles défendre leur loisir. Et pourraient bien obtenir gain de cause.

PAR PATRICIA NOËL
boulogne@lavoixdunord.fr

LITTORAL.

1 Pourquoi les pêcheurs de bar ont passé un sale été ?

Les scientifiques ont tiré la sonnette d'alarme avant le lancement de la dernière saison de pêche après avoir constaté une raréfaction de l'espèce. La Commission européenne a alors sorti la grosse artillerie en réglémentant de façon draconienne la pêche au bar, qui a été interdite pendant les six premiers mois de l'année.

À partir de juin, les pêcheurs amateurs (plaisanciers, sportifs ou pêcheurs à pied) n'ont plus eu le droit de sortir de l'eau qu'un seul bar par personne et par jour. L'affaire leur est restée en travers de la gorge comme l'arête d'un gros cabillaud, même si les professionnels, eux aussi, ont été limités dans leurs prélèvements.

2 Quel est l'état de la ressource cette année ?

Présent cette semaine à Boulogne dans le cadre d'un colloque sur la pêche à pied, Jean Kiffer, à la tête d'une fédération regroupant des pêcheurs non professionnels*, a relayé le message des scientifiques : le bar se porte encore moins bien qu'avant la mise en place de quotas... « Nous ne sommes pas là pour polémiquer mais on peut trouver une explication si on cherche bien... » À ce moment, on a bien senti que les pêcheurs professionnels devaient avoir les oreilles qui sifflaient.



Les pêcheurs amateurs pourraient bien gagner la bataille du bar.



3 Que proposent les pêcheurs amateurs ?

Jean Kiffer, en sa qualité de défenseur de la pêche à pied, a demandé, et obtenu, un rendez-vous à la Commission européenne de Bruxelles. « *Et je pense que j'ai été entendu* », se réjouit celui qui a aussi écrit au ministre chargé du dossier (*lire ci-dessous*) pour lui demander du soutien. « *Les scientifiques avaient proposé un moratoire, avec des mesures encore plus strictes. Les politiques n'ont pas suivi. De notre côté, nous avons proposé un quota mensuel de bars.* »

4 Que va décider Bruxelles le mois prochain ?

Selon les informations recueillies à Bruxelles par Jean Kiffer, la Commission propose que la pêche au bar soit autorisée uniquement aux métiers de l'hameçon (pêche dite « douce »). Une période de repos biologique serait instaurée en février et mars. Pour les autres mois, le prélèvement de la pêche de loisir serait limité à 10 bars par mois et par pêcheur.

5 Pourquoi ces propositions vont faire du bruit ?

En limitant la pêche au bar à la pêche professionnelle à l'hameçon et aux amateurs, la commission européenne exclut purement et simplement les chalutiers et fileyeurs qui, l'année dernière, disposaient encore de quotas pour cette espèce. Si on imagine que cette décision ne fait pas que des malheureux chez les pêcheurs du dimanche, elle pourrait provoquer quelques remous chez les professionnels d'ici la réunion du conseil des ministres européens, à la mi-décembre. ■

*Site : www.fnpps.fr

LE BAR, C'EST BON... POUR LE COMMERCE ET LE TOURISME !

« *Le bar de la pêche de loisirs rapporte plus en terme de retombées économiques que le bar de la pêche professionnelle* » martèle Jean Kiffer, le porte-parole de la pêche de loisir, à tous les élus qu'il croise.

Les pêcheurs amateurs, enjeu économique ?

Un colloque, organisé à Boulogne mercredi et jeudi, a entre autres évoqué cet aspect méconnu du monde de la pêche de loisir. Les plaisanciers et touristes qui viennent tenter leur chance au bar, cueillir des moules ou pêcher des crevettes représenteraient chaque année plusieurs dizaines de milliers de personnes sur notre littoral. Ces amateurs, qu'ils passent une journée ou plus chez nous, ont besoin de se loger, de se restaurer, d'acheter du matériel... « *La pêche à pied de loisir a un vrai poids économique et sociologique* », ont même écrit ses défenseurs au ministre dans leur lettre ouverte.



Une lettre ouverte au ministre

La **Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France** vient d'écrire à Alain Vidalies, ministre chargé de la pêche, pour qu'il soutienne la position des pêcheurs amateurs lors du prochain conseil des ministres européens à Bruxelles. Le porte-parole des pêcheurs lui rappelle l'amertume qui règne dans les rangs des amateurs. «*Les mesures (de 2015, NDLR) ont été perçues par les pêcheurs plaisanciers comme une double peine. Beaucoup d'entre eux ont choisi de ne plus pratiquer une activité de loisir aujourd'hui as-*

phyxiée par les taxes et les interdictions. Les conséquences sur la filière nautique sont palpables : diminution des listes d'attente dans les ports, augmentation du nombre de bateaux d'occasion à la vente, diminution sensible du chiffre d'affaires chez les détaillants en articles de pêche (...)».

Rappelant les propositions faites par la FNPPSE, le signataire de cette lettre demande au ministre «*de soutenir avec la plus grande détermination les mesures proposées par la Commission européenne pour la pêche de loisir, aujourd'hui en péril (...)*» ■



Jean Kiffer est le porte-parole de la pêche loisir en France.